

Sujet : [CFDT] Compte-rendu de l'audience du 10 avril avec la rectrice

De : "\"SGEN-CFDT de Basse-Normandie\"" <liste.cfdt.calvados-rectorat@cfdt.syndicat.ac-caen.fr>
(via liste.cfdt.calvados-rectorat Mailing List)

Date : 11/04/2019 à 16:52

11 avril 2019

Compte-rendu de l'audience du 10 avril

Une délégation (UNSA, FSU, CFDT, SUD, FO + 5 personnels DPPM, DEC, DEPAP, DIAFPIC, UAI) a été reçue par la Rectrice.

Représentants de l'administration : Mme la rectrice, Mme la secrétaire générale de Caen, M. le secrétaire général de Rouen, Mme la Directrice de cabinet.

La mobilisation aboutit au retrait de la carte-cible et du tableau de séquençage

L'ancienne rectrice de Limoges retire la carte-cible du 5 mars et le tableau de séquençage, répondant ainsi à l'une des revendications des personnels et de leurs organisations syndicales. Cette réponse est à mettre sur le compte de la mobilisation puissante et inédite des personnels administratifs et

techniques.

Il s'agit là d'un recul important puisque la carte-cible des réorganisations avait reçu l'aval du ministère lui-même !

Un changement de méthode mais la fusion est maintenue.

Pour autant, une nouvelle carte-cible serait présentée dans les mois à venir. La rectrice a indiqué vouloir « comprendre l'organisation en cours », « apaiser les agents » ou encore « trouver des modalités moins brutales ». Elle se donne un mois pour faire un bilan de la situation.

Implicitement, elle reconnaît que les protestations des personnels étaient légitimes face au manque de concertation, d'information et d'écoute.

Le nouveau calendrier évoqué par la Rectrice sera plus tardif : septembre 2020 pour les premières mutualisations ou fusions de services. Les mutualisations pourront avoir un périmètre plus limité qu'envisagé actuellement, sans que l'on ait pour l'instant de décision ferme. La rectrice a pris note des nombreux dysfonctionnements actuels et à venir remontés par les membres de la délégation.

Ceci dit, nous avons rappelé que quelles que soient les propositions à venir (services passant en monosite ou bi-site), cela engendrerait de telles difficultés qu'on ne voyait pas la plus-value apportée au service public d'éducation et à la qualité du travail pour les personnels (continuité et proximité du service public notamment). Nous avons rappelé que le bilan des services bi-sites des autres services de l'Etat (et de la DIAFPIC) est négatif.

La méthode et l'ampleur des réorganisations semblent

évoluer... Mais peut-on se contenter d'un changement de méthode et d'ampleur ?

Pour la rectrice, il n'est pas question de remettre en cause la fusion des rectorats en une académie normande au 1er janvier 2020.

La Rectrice évoque les mutualisations de services dans toutes les Académies.

La nouvelle Rectrice a rappelé qu'elle mettrait en œuvre la volonté rappelée par le Ministre le 31 janvier, à savoir un mouvement de transformation et mutualisation des services.

Selon la Rectrice, la situation dans les autres régions académiques est la même : les restructurations et mutualisations de services sont en cours partout.

La rectrice se dit « convaincue » de la « plus-value » de mutualiser des services autour des régions académiques, sans toutefois apporter d'arguments à la délégation.

La préoccupation de la rectrice et du Ministère, c'est de « ne pas avoir de décalage entre académie et nouvelle région ».

Quant aux suppressions de postes d'administratifs, la Rectrice refuse toujours de lier fusion/mutualisations et économies budgétaires. Les retraits d'emplois ne seraient liés qu'à la baisse du nombre d'élèves, ce qui ne concorde pas avec les éléments soumis aux organisations syndicales en CTA.

Les sept semaines de mobilisation auront permis de peser sur les décisions, de décaler d'un an les projets, de supprimer la carte-cible. C'est un encouragement à

poursuivre l'action. Il reste à obtenir l'abandon de la fusion. Aussi, le collectif des personnels et l'intersyndicale appellent donc le mardi 23 avril à :

∅ Un rassemblement devant le Rectorat à 13h sur le thème « sonnons les cloches ! »

∅ Une assemblée générale des personnels à l'amphithéâtre du rectorat de 13h45 à 15h45 pour discuter de l'audience et des suites de la mobilisation

(2 heures d'information syndicale sur temps de travail, sans perte de salaire ni récupération, destinées à tous les agents titulaires et non titulaires)

Réunion le 23 avril, dès 12h15 au local syndical, salle 219, de préparation de l'AG, pour ceux qui le souhaitent.

Pour l'intersyndicale,

Olivier Buon

SGEN-CFDT de Basse-Normandie